Réunion du Comité Provincial Namurois tenue à Vedrin le 4 février 2019. SAISON 2018/2019 : P.V. N° 04/ 18-19.

Séance ouverte à 19H00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN;

MM. L. LIESSENS, P NOEL, J-C. OGER, S. VANCRUTSEN, B. VAN KERM, P. WINAND.

Excusés:

MM. F. FREDERIC, F. GRANDJEAN.

Approbation du dernier P.V. :

■ Le PV n° 03. du 18/12/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents du C.P.

2. Secrétariat :

A l'heure actuelle la province compte 3710 joueurs, 18 joueurs mi-saison, 2 joueurs individuels, 7 super division, 88 non joueurs, soit un total de 3825 joueurs. Cela représente une diminution de 33 unités par rapport à la même période de la saison passée.

3. Trésorerie:

- Le trésorier a fait une situation des comptes au 31/01/2019. Les membres peuvent poser les questions souhaitées.
- De même pour l'ASBL CFPPN, le bilan fin 2017 et 2018 est publié. Des subsides supplémentaires ont été accordés par la Province, la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région Wallonne et l'AFTT.

4. Sponsors

Cette saison, seul Bénada a renouvelé sa participation. Vu la vacance de la cafétéria de Tabora, nous devrons patienter afin d'éventuellement profiter de leur sponsoring, comme par le passé. Nous solliciterons l'imprimerie Wathelet avec l'impression du palmarès 2018-2019 afin qu'ils renouvellent leur participation.

5. Débriefing des championnats provinciaux

- Dans l'ensemble, les trois journées se sont bien passées, peu ou pas de retard.
- Plusieurs cartes jaunes ont été distribuées. L'amende prévue dans ce cas ne sera pas appliquée pour un joueur NC à la première infraction. Un avertissement écrit lui sera adressé et en cas de récidive elle sera d'application.
- Une augmentation des absences à l'arbitrage a été constaté à la troisième journée consacrée aux doubles. Ce phénomène qui retarde la compétition n'est pas nouveau et est d'autant plus

étonnant que les perdants sont deux à avoir la possibilité d'arbitrer. Les amendes sont maintenues pour les deux joueurs faisant partie du double.

Dans la mesure du possible, le nom de l'arbitre sera indiqué sur la feuille de match.

L'accès dans la salle de jeu avec des boissons et de la nourriture a été limité aux bouteilles d'eau en plastique. Des affiches étaient apposées aux entrées rappelant cette interdiction. Dans l'ensemble cela a bien été respecté, sauf quelques énergumènes pour qui le sport est un motif de beuverie et d'exagérations diverses. L'expérience sera poursuivie avec des mesures plus strictes pour les fautifs.

6. Commission Technique des Jeunes Namurois

- Certains jeunes ont participé aux internationaux de Lorraine où les résultats furent mitigés.
- Une délégation de 6 joueurs défendra ses chances à une compétition de Roncq qui sera suivie par une autre à Hasselt en mai et à Leuven en juin.
- Quelques jeunes supplémentaires sont venus agrandir l'effectif en cette deuxième partie de la saison.

7. Commission sportive

Interclubs

Le club de Brogne a sollicité l'inscription d'un ancien joueur série C en ce deuxième tour, soi-disant pour un motif de survie du club. Aucune dérogation n'est autorisée en ce qui concerne l'inscription d'un joueur déjà classé, dans le second tour, qui est interdite.

<u>Masters</u>

Augmentation de la participation des autres provinces depuis l'inscription via le site officiel.

<u>Coupe</u>

De plus en plus de feuilles de match reviennent chez la responsable, incomplètes, mal remplies.
 L'une d'elle n'a même jamais été reçue, malgré plusieurs rappels.
 La CPN a décidé dans ce cas d'infliger une amende de 30 € correspondant à un forfait non prévenu.
 Une rencontre a aussi été postposée au-delà de la date limite, ce qui est interdit. Chaque club

Propagande

aura une amende de 15€.

- Labellisation : La nouvelle grille n'est toujours pas parue. Ni les instructions aux clubs, pour cette saison, de la part de l'AFTT. Le plus grand flou règne.
- Portes ouvertes : La situation depuis le dernier rapport est inchangée.

8. Commission des vétérans

Epreuves provinciales Aînées Vétérans :

INTERCLUBS VETERANS:

- Forfaits enregistrés 3 ième et 4 ième phase :

S.M.S., Bossière, Isnes, Rhisnes « B »

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX:

- Diminution inscriptions (+/- 10%)
- A.N.V.T.T. : cadeaux remis aux lauréats « simples »

COUPE DES AINEES/CHALLENGE M.SIBILLE:

- Record avec 46 inscriptions (précédent : 39)
- Nouveaux arrivants en 2019/2020 :
 - 13 Aînées, 53 Vétérans.
- Championnats nationaux A/V :

MODE D'INSCRIPTION / NOUVELLE DISPOSITION :

- -Namur (idem Hainaut), non consulté, n'a jamais rencontré de soucis avec l'ancienne méthode (toujours appliquée par le Nord du pays ...) : règlement légal en la matière ?
- Inquiétude pour les non avertis (amendes)!
- Championnats d'Europe à Budapest (juin 2019) :
 - Inscriptions actées : 3.130.
 - 50 belges dont 12 namurois.
- Championnats du monde à Bordeaux (juin 2020) :
 - SITE OFFICIEL OUVERT : Inscriptions reçues dès le 1 er mars 2019.
- Rencontre Eiffel-Namur :
 - Dates arrêtées : les 24/25-08/2019 ;
 - Programme des journées : est établi ;
 - Délégation : sera établie en fonction de la sélection ;
 - Hôtel (désigné), déplacement (à voir), budget (prévu).

9. Commission d'arbitrage

- Cédric Collard a réussi son examen d'arbitre régional
- Les contrôles interclubs vont débuter.
- Pour la prochaine saison, toujours dans le cadre des contrôles interclubs, il serait opportun de donner à quelques arbitres une liste des clubs à visiter sur la saison. Ils peuvent ainsi s'arranger suivant leurs disponibilités.
- Un questionnaire sera envoyé aux nouveaux arbitres afin de mieux connaitre leurs intentions en matière d'arbitrage.

10. Divers

- Une liste des arbitres actifs sera dressée pour le Trésorier.
- Il est constaté une hausse du manque de fair-play, des grossièretés et un manque de convivialité. Le CPN va rappeler le code éthique, faisant partie des statuts, et le cas échéant utilisera son droit d'ouvrir une enquête de sa propre initiative, comme les règlements disciplinaires le permettent, sur base de témoignages avérés.
- Un nouveau règlement des IJN a été rédigé par Isabelle Pietquin sur base des propositions de la cellule. Les remarques éventuelles doivent lui être adressées.
- 14 séparations ont été endommagées parmi le matériel stocké à Temploux et appartenant au CPN. Une rapide enquête a permis de déterminer les responsables qui endosseront les frais de réparation.
- Le nouveau calendrier 2019-2020 est publié.

- Vu la recrudescence des résultats non communiqués, le tarif des amendes sera revu suivant un tarif progressif.
- Le CPN insiste pour que la consommation d'alcool dans ou aux alentours des aires de jeu soit interdite. Ce comportement est contraire au code éthique de nos statuts et donne une très mauvaise image de notre sport. Des moyens pour lutter contre ce fléau sont à l'étude.
- Le Président demande que chaque membre réfléchisse aux différentes distinctions provinciales à attribuer en fin de saison

Séance levée à 23H15.

SITE INTERNET PROVINCIAL: www.frbtt-namur.be

Secrétaire,	Président,
Ph WINAND	LUFSSENS